Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-07_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 9 février 2026

Rapporteur : M. BENIER

n°07-2026

BUDGET PRINCIPAL VILLE
MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)
ET CREDITS DE PAIEMENT (CP)

DELIBERATION

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-29 créé par l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 et l'article L.2311-3 modifié,
Vu la délibération n°41-2021 du 29 mars 2021 approuvant la création des autorisations de programmes (AP) n°20210001 intitulée « programme de voirie 2021-2024 » et n°20210006 intitulée « programme espace d'enseignement des arts »,
Vu la délibération n°31-2022 du 4 avril 2022 approuvant la création de l'autorisation de programme (AP) n°20220001 « programme route des Rosaires »,
Considérant la nécessité d'ajuster les autorisations de programme pour les motifs suivants :

- n°20210001 « programme de voirie 2021-2024 » : actualisation du montant de crédits de paiement sur la base du compte administratif, puis actualisation et étalement des crédits de paiement jusqu'en 2025,
- n°20210006 « programme espace enseignement des arts » : actualisation du montant de crédits de paiement sur la base du compte administratif puis actualisation des crédits de paiement suivants,
- n°20220001 « programme route des Rosaires » : actualisation du montant de crédits de paiement sur la base du compte administratif puis actualisation des crédits de paiement suivants,

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'opération concernée, qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées à tout moment,
Considérant que les crédits de paiement constituent la répartition prévisionnelle des dépenses par exercice, que leur somme doit être égale au montant de l'autorisation de programme et que les crédits non consommés annuellement seront automatiquement reportés sur les exercices suivants,
Considérant que la limite des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice reste déterminée par les crédits votés lors des différentes étapes budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire ou décisions modificatives),
Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines réunie le 22 janvier 2026,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au maire délégué aux finances, aux ressources humaines à l'informatique,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	25	Pouvoirs	7	Votants	32	Absent	1
Voix pour	27	Voix contre		Abstentions	5		

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-07_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 9 février 2026

Rapporteur : M. BENIER

n°07-2026

BUDGET PRINCIPAL VILLE
MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)
ET CREDITS DE PAIEMENT (CP)

APPROUVE la modification des autorisations de programmes et crédits de paiement suivants :

- n°20210001 « programme de voirie 2021-2024 »
- n°20210006 « programme espace enseignement des arts »
- n°20220001 « programme route des Rosaires 2022-2024 »

N° de l'Autorisation de Programme	Libellé	Montant de l'AP	Crédits de Paiement					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
20210001	Programme de voirie 2021-2024	5 260 882 €	1 240 881,52 €	1 356 087,09 €	505 399,54 €	1 320 352,26 €	42 181,18 €	14 518,82 €

N° de l'Autorisation de Programme	Libellé	Montant de l'AP	Crédits de Paiement						
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
20210006	Programme Espace Enseignement des Arts	6 903 000 €	0,00 €	37 587,60 €	87 746,22 €	365 005,08 €	651 092,51 €	3 850 000,00 €	1 912 407,49 €

N° de l'Autorisation de Programme	Libellé	Montant de l'AP	Crédits de Paiement					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
20220001	Programme Route des Rosaires	3 600 000 €	0,00 €	27 702,06 €	918 733,36 €	906 524,18 €	1 368 530,00 €	35 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Ronan KERDRAON

Le secrétaire de séance

Didier FLAGEUL